



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 octobre 2024**

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

**Présents :** Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Jean-Michel CORNEILLE, Lydie LUTZ, Jean-Marc STOLTZ, Richard HAESSIG, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Dominique SCHMITTHEISLER, Marlyse STAUB, Christian ROTT.

**Absents excusés :** Etienne BRUNCK (absent excusé, donne pouvoir à Mélanie FISCHER), Bruno ROTT (absent excusé, donne pouvoir à Marlyse STAUB), David GIROLT (absent excusé, donne pouvoir à Christian ROTT), Francis WOEHL (absent).

Nombre de conseillers élus : 19      En fonction : 19      Présents : 15

**OBJET : 5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES - RESSOURCES HUMAINES**

**5.2 TABLEAU DES EFFECTIFS : Mise à jour**

La mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire conformément aux articles L. 2313-1 et R2313-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce tableau des effectifs doit ensuite rester annexé au Budget de la commune.

En l'espèce, compte-tenu de la variation des effectifs, il est apparu opportun de mettre ce tableau à jour.

Ce tableau mis à jour se présente comme suit :

Grade	Temps de travail	Nombre	Statut
Filière administrative			
Adjoint administratif	35/35°	1	Titulaire
Attaché	35/35°	1	Titulaire
Attaché	35/35°	1	Contractuel
Filière technique			
Adjoint technique	25/35°	1	Titulaire
Adjoint technique principal 2° classe	25/35°	1	Titulaire
Adjoint technique principal 2° classe	35/35°	1	Titulaire
Adjoint technique	35/35°	1	Contractuel
Adjoint technique	35/35°	1	Contractuel
Chargé de mission	35/35°	1	Contractuel
Agent Technique spécialisée des écoles maternelles	21,81/35°	1	Titulaire
Agent Technique spécialisée des écoles maternelles	35/35°	1	Contractuel
Accompagnatrice d'enfants	6,72/35°	1	Contractuel

Il est ici indiqué que tous les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi mentionnés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider ce tableau tel qu'il a été présenté.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**après délibération, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de valider le tableau des effectifs tel que présenté en séance comme suit,

Grade	Temps de travail	Nombre	Statut
<b>Filière administrative</b>			
Adjoint administratif	35/35°	1	Titulaire
Attaché	35/35°	1	Titulaire
Attaché	35/35°	1	Contractuel
<b>Filière technique</b>			
Adjoint technique	25/35°	1	Titulaire
Adjoint technique principal 2° classe	25/35°	1	Titulaire
Adjoint technique principal 2° classe	35/35°	1	Titulaire
Adjoint technique	35/35°	1	Contractuel
Adjoint technique	35/35°	1	Contractuel
Chargé de mission	35/35°	1	Contractuel
Agent Technique spécialisée des écoles maternelles	21,81/35°	1	Titulaire
Agent Technique spécialisée des écoles maternelles	35/35°	1	Contractuel
Accompagnatrice d'enfants	6,72/35°	1	Contractuel

- **ABROGE** toutes les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de SEEBACH,
- **CONFIRME** que tous les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi mentionnés sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Michel LOM



Le secrétaire de séance  
Jean-Marc STOLTZ



Délibération rendue exécutoire  
Vu la réception en Sous-Préfecture  
Vu la publication



